



PROGRAMME DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE (TP CTCR)

PRESENTATION DE L'ACTION DE FORMATION

Le professionnel assure le transport de voyageurs en autobus ou autocar, dans le respect de la réglementation, des horaires et des règles de sécurité.

Il intervient sur différents types de services (lignes régulières, scolaires, navettes, services occasionnels), assure l'accueil et l'information des passagers, vérifie l'état du véhicule et contribue, par son professionnalisme, à la qualité de service et à l'image de l'entreprise.

OBJECTIFS

- ✓ Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.
- ✓ Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun.
- ✓ Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun.
- ✓ Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun.
- ✓ Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun.
- ✓ Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne désireuse d'exercer le métier de » conducteur, en transport public comme en transport privé, sur véhicule de transport en commun.

PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES :

Titulaire du permis B

Agé de 18 ans

Aptitude médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012

Communication d'une ADCS (Attestation de Droits à Conduire Sécurisée), avant l'entrée en formation, datant de moins de 15 jours

Condition d'accès à la profession : **18 ans** : véhicules conduits exclusivement sur le territoire national sans passager ou services réguliers dont le parcours de ligne ne dépasse pas cinquante kilomètres, **20 ans** : véhicules conduits exclusivement sur le territoire national, **21 ans** : véhicules conduits sur tous types de services (Décret no 2021-542 du 30 avril 2021)

Satisfaire à une évaluation

Toute demande d'inscription fait l'objet d'une analyse préalable afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du bénéficiaire, les objectifs de la formation et les prérequis.

DURÉE DE LA FORMATION :

434 heures – 62 jours

LIEU DE LA FORMATION

Dans nos centres de Bouliac, Bon-Encontre et Marmande

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET MOYENS MOBILISÉS

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives

notamment pour la partie pratique,

Salles de cours équipées de moyens multimédias

Véhicules de catégorie C conformes aux exigences permis de conduire

Pistes de manœuvre conformes aux exigences permis de conduire avec petit matériel

nécessaire aux évolutions sur plateau (cônes...)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Examen plateau-Examen conduite

Mise en situation professionnelle

Entretien technique

ETG (code de la route)

Dossier professionnel

Entretien final

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION

Feuille d'émargement à la demi-journée

Si réussite à la session de validation, délivrance du titre professionnel correspondant par le ministère du travail.

Carte de Qualification Conducteur si réussite à la session d'examen

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

(validité 24 mois) si évaluation favorable et participation à l'intégralité de la formation

Questionnaire de satisfaction



INTERVENANTS :

La formation est assurée par des formateurs diplômés et habilités par la DREETS pour la réalisation des formations sanctionnées par un titre professionnel

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

David LEFIN

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Toute demande fait l'objet d'une étude individualisée afin d'adapter, dans la mesure du possible, les modalités pédagogiques.

Référente handicap : Valérie Bernard
valerie.bernard@sc-formation.fr
05 32 09 12 90

CALENDRIER

Le calendrier des sessions est disponible sur le site internet :
<https://www.securiteconduite.fr>

COÛT

Une proposition tarifaire détaillée est transmise sur demande et préalablement à toute inscription.

MODALITES DE FINANCEMENT :

Les actions de formation peuvent être financées selon la situation du bénéficiaire et les dispositifs en vigueur :

- CPF (Compte Personnel de Formation) : mobilisation de vos droits acquis
- Employeur : prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences
- OPCO : financement possible selon votre branche professionnelle
- France Travail : aides disponibles pour les demandeurs d'emploi (AIF)
- Aides régionales ou spécifiques : selon votre profil
- Autofinancement : possibilité de paiement individuel (facilités possibles)

Un devis est transmis sur demande avant l'entrée en formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'inscription est validée après : Réception de la convention de formation signée. Acceptation du devis avec la mention « bon pour accord » Le cas échéant, réception de l'accord de financement L'entrée en formation est conditionnée à la complétude du dossier administratif.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code RNCP/RS : RNCP37878
- Nom du certificateur Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
- Niveau de la certification : Niveau 3
- Date d'enregistrement : 14-06-2023



CONTENU DE LA FORMATION

Conforme au REAC (Référentiel Emploi Activité Compétence)

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

1-Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun

- Afin d'assurer le transport en sécurité, suivant les instructions du service exploitation, appliquer la procédure de prise en charge du véhicule en tenant compte de ses caractéristiques et du type de service.
- De la prise de service jusqu'à la fin, veiller au bon fonctionnement du véhicule, des équipements et des dispositifs de sécurité.
- Respecter les trajets, les arrêts et les horaires.
- En cas d'imprévu, interroger le service concerné et suivre ses instructions.
- En fin de service, appliquer les consignes de l'exploitation, effectuer les opérations de nettoyage intérieur et extérieur du véhicule et le stationner sur son emplacement.
- Rendre compte de son activité et signaler oralement ou par écrit les éventuels dysfonctionnements ou anomalies auprès des services concernés.

2-Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun

- Dans le respect du code de la route et des réglementations applicables au transport, conduire le véhicule et le manœuvrer, en marche avant et arrière, afin d'acheminer les passagers dans des conditions optimales de sécurité et de confort.
- Assurer les départs et arrêts commerciaux en sécurité, avec souplesse, justesse et précision.
- Tenir compte des caractéristiques des différents véhicules, du type de service, des conditions météorologiques et de l'environnement.
- En adoptant les principes de l'écoconduite, limiter l'impact sur l'environnement et participer à la réduction des coûts d'exploitation.
- Durant les phases de conduite, conserver une attention soutenue.
- Anticiper les comportements des autres usagers de la route, notamment les utilisateurs de nouvelles mobilités.
- Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau, tunnels, zones de travaux et ouvrages d'art.

3-Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun

- Dans le cadre d'un service régulier et selon les nécessités du service, lors de la montée, s'assurer de la détention par la clientèle des titres de transport et de leur validité.
- Délivrer des titres de transport dans le respect des consignes tarifaires de l'entreprise.
- Gérer la caisse et les stocks de titres de transport.
- Dans le cadre d'un service occasionnel, procéder au comptage des passagers et compléter ou modifier le billet collectif si nécessaire.
- Avec le responsable du groupe de passagers, faire le point sur l'itinéraire et les prestations inhérentes au contrat de transport.
- Le cas échéant, transmettre toute anomalie ou toute réclamation aux services concernés et fournir à la clientèle les coordonnées de l'interlocuteur approprié au sein de l'entreprise.



4-Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun

- Dans le souci de sa propre sécurité et de la sécurité de toute partie prenante au déplacement, agir pour prévenir les risques professionnels, les situations difficiles, les incivilités et le vandalisme.
- Être vigilant quant au comportement des passagers et à l'apparition d'une situation conflictuelle, chercher à la désamorcer, alerter les services concernés et suivre les instructions. En toutes circonstances, veiller à la sécurité des passagers.
- En présence d'incident, de malaise ou d'accident au cours du service, appliquer et faire appliquer les procédures de protection, d'alerte, d'évacuation et porter assistance aux personnes.
- Renseigner le constat européen d'accident et autres rapports concernant les victimes et dommages et les transmettre dans les délais prévus.
- Lors du franchissement des frontières, se montrer vigilant et appliquer les procédures concernant la prévention du transport de clandestins.
- Faire preuve de vigilance quant au contexte de mise en œuvre des compétences (nettoyage intérieur, extérieur, montée descente du véhicule, utilisation des soutes, de la plateforme PMR).
- En toutes circonstances, conserver une attitude professionnelle et maintenir une hygiène de vie compatible avec l'exercice de l'emploi, avant, pendant et après l'activité.

5-Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

- Afin de garantir la sécurité des passagers et celle des autres usagers de la route, déceler les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements.
- Dans le respect des consignes, immobiliser le véhicule en sécurité et informer la clientèle.
- À partir des informations fournies par les indicateurs du tableau de bord, des bruits, des odeurs ou des fumées, localiser l'origine du dysfonctionnement, transmettre les informations au service concerné de manière précise et suivre les consignes reçues.
- Renseigner de manière précise les supports ou documents concernant le dysfonctionnement.

Compétences transversales

- Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle
- Communiquer avec le service exploitation
- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service
- Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

**DÉCOUVREZ NOS TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION STAGIAIRES SUR NOTRE
SITE INTERNET**

<https://www.securiteconduite.fr>